

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2258

23 septembre 2011

SOMMAIRE

2 Mille	108349	IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l.	108358
Abattoir Ettelbruck S.A.	108383	Iver S.à r.l.	108355
ACPI Luxembourg Fund	108358	Jacadi Luxe S.à.r.l.	108359
Agence d'Assurances Weiss Sarl	108355	J.Reiff s.à.r.l.	108358
Agrifinco	108374	LG2 Engineering S.A.	108359
Assya Capital Luxembourg	108383	Liac	108359
Athea S.A.	108383	Magasins Keup Sarl	108360
Auriga Investors	108359	Maison Keup Invest Sarl	108360
Automobiles Paul Feller S.à r.l.	108382	Massen Building Investment, S.A.	108360
Axius European CLO S.A.	108357	Mat S.A., SICAR	108384
BK Services S.à r.l.	108384	Milch-Union Hocheifel Luxemburg G.m.b.H.	108361
Blagnac Investments S.à r.l.	108356	Müller Trade AG	108366
Brahms Chemical Intermediate S.A.	108360	Nimulux S.A.	108366
Brink's Luxembourg S.A.	108384	NWL European Finance S.à r.l.	108367
Brink's Security Luxembourg S.A.	108384	Okaidi Luxe S.à r.l.	108373
Butterfly AM S.à r.l.	108367	Quintus Holdings S.A.	108349
Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch	108348	REMONDIS DATA Office	108373
Cascades Luxembourg S.à.r.l.	108348	Schreinerei J. Hoffmann A.G.	108373
Digital Luxembourg II Sarl	108361	Schreinerei V. Messerich	108381
Ecopach	108356	Soemi	108361
Elektro Born & Meyer Sarl	108355	Soemi S.A. Holding	108361
Etablissement Massen S.A.	108356	Stanley Munich 3 S.à r.l.	108338
e-tech S.à r.l.	108383	Station Keup Sarl	108382
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	108373	uCure Pharma S.à r.l.	108383
FZH-Lux	108356	Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.	108382
Gepasie Holding International S.A.	108357	Worldwide Lotus Holding S.A.	108354
Glaggo	108357	Xylo S.A.	108349
G&N Invest SA	108357	YMMA S.à r.l.	108349
HCEPP Luxembourg Master S.à r.l.	108348	Yorkdale S.à r.l., SPF	108349
Horeca Keup Sarl	108358		

Stanley Munich 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.053.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of May.

Before Us, Francis Kessler, notary public residing in Esch/Alzette Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Stanley Primus, a private limited liability company (Société à responsabilité limitée), having its registered office at 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under section B number 151790,

hereby represented by Clarissa Steland private employee, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object. The objects of the Company are (a) the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings and (b) the investment in, the acquisition and the disposal of and the retaining by any means (including but not limited to acquisition, assignments, sub-participations, credit derivatives, guarantees or otherwise) of loans, bonds and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, any kind of shares, notes, debentures, convertible securities and swaps and other derivative instruments, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations).

The Company may further directly or indirectly acquire, manage, promote, and carry on business in real estate investments located in Luxembourg or abroad, and conclude any transaction ancillary thereto or useful in the accomplishment of such object.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form in respect of its own or any other group company's obligations and debts.

The Company may also (a) borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates for the purposes listed in the preceding paragraphs, (b) grant security over all or any part of the assets of the Company in connection with and for the purposes listed under the preceding paragraphs and (c) enter into agreements, including but not limited to, underwriting agreements, credit agreements, marketing agreements, selling agreements, contracts for services, bank securities and cash administration agreements and agreements creating security in connection with the objects in the preceding paragraphs.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination Stanley Munich 3 S.à r.l..

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, all fully subscribed and entirely paid-up (hereafter, the "Shares").

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation

Subject to the provisions of article 7.4 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

7.4 - Signatory power

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

7.5 – Sub-delegation of powers

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several agents. Such agent(s) need neither be shareholder(s) nor manager(s).

Specifically, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers to one or several agent(s) to sign all documents and make all declarations in order to (i) open bank accounts for the

Company, (ii) determine signing rights on bank accounts and (iii) establish internet banking functionalities and all powers attached to that.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.6 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed several class A managers and several class B managers, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager of the same class as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.7 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 1st of the month of June, at 4.00 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved - by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments

to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provision

By way of exception, the first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2011.

Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital of the Company as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in EUR)	% of share capital	Paid-up capital
Stanley Primus	1,250,000	12,500	100%	100%
TOTAL	1,250,000	12,500	100%	100%

All the Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.) is now available to the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, acting in place of the general meeting of shareholders, has taken immediately the following resolutions:

1. The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers and further resolved to appoint the following persons as managers for an undetermined period:

- Class A Manager: Nic Bernard, Operations Director, born on 7 September 1960, in London, United Kingdom, residing professionally at 35, Portman Square, W1H 6LR, United Kingdom;

- Class B Manager: Russell Perchard, Manager, born on 16 January 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, British Islands, residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

- Class B Manager: Amine Zouari, Manager, born on 18 March 1979 in Tunis, Tunisia, residing professionally at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

and

- Class B Manager: François Pfister, avocat, born on 25 October 1965 in Uccle (Belgium), residing professionally at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company shall be established at 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und elf, den zwanzigsten Mai.

Vor der unterzeichnenden Notar Francis KESSELER mit Amtssitz in Esch/Alzette (Großherzogtum Luxemburg).

ist erschienen:

- Stanley Primus, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, eingetragen im Gesellschafts- und Handelsregister (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) unter der Nummer 151790,

hier vertreten durch Clarissa Steland Angestellter, geschäftsansässig in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die vorgenannte Vollmacht, von der erschienenen Person und dem unterzeichnenden Notar paraphiert, wird dieser Urkunde als Anlage beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, handelnd wie vorgenannt, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, den nachfolgenden Gesellschaftsvertrag einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) aufzusetzen, die hiermit gegründet wird:

Art. 1. Gesellschaftsform. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) gegründet, die den gesetzlichen Vorschriften, die auf eine solche Gesellschaft (nachfolgend die „Gesellschaft“), insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner jeweils gültigen Fassung (nachfolgend das „Gesetz“), und dem vorliegenden Gesellschaftsvertrag (nachfolgend der „Gesellschaftsvertrag“) unterliegt, der in den Artikeln 6.1, 6.2, 6.5 und 9 die besonderen, eine Ein-Person-Gesellschaft betreffenden, Regeln enthält.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft. Die Zwecke der Gesellschaft sind (a) der Erwerb oder die Beteiligung, in welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie die Verwaltung, Entwicklung und Handhabung solcher Beteiligungen und (b) das Investment in und der Erwerb, Verkauf und das Halten (unter anderem, jedoch nicht ausschließlich, durch Erwerb, Übertragung, Unterbeteiligung, Schuldderivativ, Garantien oder auf sonstige Weise) von Darlehensforderungen, Anleihen und anderen Schuldverschreibungen, Aktien, Optionsscheinen oder sonstigen Kapitalinstrumenten, einschließlich, jedoch ohne Beschränkung, jeder Art von Aktien, Wechseln, Rentenpapieren, Wandelanleihen und Devisen und sonstigen Derivaten, sowie jedweder Kombination der vorgenannten Instrumente, handelbar oder nicht, und Obligationen (einschließlich, jedoch ohne Beschränkung auf, synthetische Sicherheitsobligationen).

Die Gesellschaft kann ebenso, direkt oder indirekt, Immobilien in Luxemburg oder anderen Ländern erwerben, verwalten, entwickeln und Immobilientransaktionen abwickeln sowie jedwede Handlung vornehmen, die diesem Gesellschaftszweck dienlich oder ergänzend dazu ist.

Die Gesellschaft kann jede Art finanzieller Unterstützung, wie beispielsweise Darlehen, Garantien oder Sicherheitenbestellungen jeder Art an die Gesellschaften gewähren, an denen sie eine Beteiligung hält oder die zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehören, unter anderem die Bereitstellung von Darlehen und Gewährung von Garantieleistungen oder Sicherheiten jeder Art und Form hinsichtlich eigener Verbindlichkeiten oder Schulden oder solcher anderer Gesellschaften derselben Gruppe vornehmen.

Die Gesellschaft kann ebenfalls (a) Darlehen in jeder Form aufnehmen und im Rahmen der in den vorstehenden Paragraphen genannten Gesellschaftszwecke nicht-öffentlich Anleihen, Schuldverschreibungen, Pfandbriefe und Zertifikate ausgeben, (b) über Teile ihrer oder alle ihre Vermögensgegenstände im Zusammenhang und zur Förderung der in den vorstehenden Paragraphen genannten Gesellschaftszwecke Sicherheiten bestellen und (c) Verträge abschließen, unter anderem, jedoch nicht ausschließlich, Emissionsverträge, Kreditverträge, Marketingverträge, Kaufverträge, Dienstleistungsverträge, Bankbürgschaftsverträge und Kontoführungsverträge und Verträge zur Sicherheitenbestellung im Zusammenhang mit den in den vorstehenden Paragraphen genannten Gesellschaftszwecken.

Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 4. Firma. Die Firma der Gesellschaft ist Stanley Munich 3 S.à r.l.

Art. 5. Gesellschaftssitz. Der Gesellschaftssitz befindet sich in der Gemeinde Luxemburg-Stadt.

Der Gesellschaftssitz kann an jeden anderen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Entscheidung einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung verlegt werden, die entsprechend den Vorschriften über eine Änderung des Gesellschaftsvertrages abstimmen muss.

Innerhalb der Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder, wenn mehrere Geschäftsführer bestellt sind, durch Beschluss des Verwaltungsrats verlegt werden.

Die Gesellschaft kann innerhalb des Großherzogtums Luxemburg oder in anderen Ländern Geschäftsräume eröffnen oder Zweigniederlassungen gründen.

Art. 6. Stammkapital - Gesellschaftsanteile.

6.1 Gezeichnetes und eingezahltes Stammkapital

Das Stammkapital wird auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million zweihundertfünfzigtausend (1.250.000) Gesellschaftsanteile (parts sociales) mit einem Nennwert von einem Eurocent (EUR 0,01) pro Gesellschaftsanteil, sämtlich komplett gezeichnet und eingezahlt (nachfolgend die „Gesellschaftsanteile“).

Zu dem Zeitpunkt und solange alle Gesellschaftsanteile von einem Gesellschafter gehalten werden, ist die Gesellschaft eine Ein-Person-Gesellschaft (société unipersonnelle) im Sinne von Artikel 179 (2) des Gesetzes; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 des Gesetzes Anwendung, was bedeutet, dass jede Entscheidung des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag, der zwischen ihm und der von ihm vertretenen Gesellschaft geschlossen wird, der Schriftform bedarf.

6.2 Änderung des Stammkapitals.

Das Stammkapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung entsprechend Artikel 9 dieses Gesellschaftsvertrages und innerhalb der durch Artikel 199 des Gesetzes vorgeschriebenen Grenzen abgeändert werden.

6.3 Gewinnbeteiligung

Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zu einem Bruchteil an den Vermögensgegenständen und dem Gewinn der Gesellschaft entsprechend dem Verhältnis zur Gesamtanzahl der existierenden Gesellschaftsanteile.

6.4 Unteilbarkeit der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, da jeweils nur ein Eigentümer eines Gesellschaftsanteils anerkannt wird. Gemeinschaftliche Eigentümer eines Gesellschaftsanteils müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen einzigen gemeinsamen Bevollmächtigten vertreten lassen.

6.5 Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

Hat die Gesellschaft nur einen Gesellschafter, so kann der alleinige Gesellschafter seine Gesellschaftsanteile frei übertragen.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, so können die Gesellschaftsanteile, die von jedem Gesellschafter gehalten werden, entsprechend den Vorgaben der Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragen werden.

Gesellschaftsanteile können nicht an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, solange nicht die Gesellschafter mit einer Dreiviertelmehrheit in einer Gesellschafterversammlung einer solchen Übertragung zugestimmt haben.

Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen muss in einer notariellen oder privatschriftlichen Urkunde erfolgen. Die Übertragung ist der Gesellschaft oder Dritten gegenüber nicht wirksam, solange diese nicht der Gesellschaft gemäß Artikel 1690 des Luxemburger Zivilgesetzbuchs (Code Civil) gegenüber angezeigt oder von dieser akzeptiert wurde.

6.6 Registrierung der Gesellschaftsanteile

Alle Gesellschaftsanteile lauten auf den Inhaber und werden in einem Gesellschafterregister entsprechend Artikel 185 des Gesetzes geführt.

Art. 7. Geschäftsführung.

7.1 Bestellung und Abberufung

Die Geschäftsführung besteht aus einem oder mehreren Geschäftsführern. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, die die Anzahl der Geschäftsführer und die Dauer ihres Mandates festsetzen, ernannt. Die Geschäftsführer bleiben bis zur Wahl ihrer Nachfolger im Amt. Die Geschäftsführer können nach Ablauf ihres Mandats wiedergewählt werden. Sie können mit oder ohne Grund durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung jederzeit abberufen werden.

Sind mehrere Geschäftsführer bestellt, so bilden sie einen Verwaltungsrat.

Der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung kann beschließen, einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B zu bestellen.

7.2 Befugnisse

Sämtliche Befugnisse, die nicht explizit durch das Gesetz oder den Gesellschaftsvertrag der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, werden von dem Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, vom Verwaltungsrat wahrgenommen.

7.3 Vertretungsmacht

Vorbehaltlich der nachstehenden Regelung in Artikel 7.4. hat der Geschäftsführer oder haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, im Namen der Gesellschaft gegenüber Dritten sowie in Rechtsangelegenheiten zu handeln und sämtliche Handlungen, die mit dem Gesellschaftsgegenstand in Einklang stehen, vorzunehmen oder zu genehmigen.

7.4. Zeichnungsbefugnis

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Geschäftsführern verpflichtet. Wenn der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung jedoch einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B bestellt hat, wird die Gesellschaft gegenüber Dritten durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B oder durch die alleinige oder gemeinschaftliche Unterschrift derjenigen Person(en) gebunden, der/denen eine solche Vertretungsbefugnis durch den Verwaltungsrat eingeräumt wurde, innerhalb der Grenzen einer solchen Vertretungsmacht.

7.5. Untervollmachten

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat kann für einzelne Angelegenheiten seine Vertretungsbefugnis an einen oder mehrere Vertreter übertragen. Solch ein Unterbevollmächtigter muss weder Gesellschafter noch Geschäftsführer sein.

Insbesondere darf der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat Untervollmachten erteilen, damit ein oder mehrere Unterbevollmächtigte alle Unterschriften leisten und alle Erklärungen abgeben können, um (i) Bankkonten für die Gesellschaft zu eröffnen, (ii) Zeichnungsberechtigungen auf den Bankkonten festzulegen und (iii) Internet-Banking-Funktionalitäten und alle damit verbundenen Befugnisse einzurichten.

Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat wird den Aufgabenbereich und die Vergütung (sofern eine solche gezahlt werden soll) sowie die Dauer der Untervollmacht und sämtliche anderen wesentlichen Bedingungen der Vertretungsmacht des Unterbevollmächtigten festlegen.

7.6 Vorsitzender, stellvertretender Vorsitzender, Schriftführer, Verfahren

Der Verwaltungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden sowie einen stellvertretenden Vorsitzenden ernennen. Der Verwaltungsrat kann einen Schriftführer, der nicht Geschäftsführer sein muss, ernennen, der verantwortlich für das Erstellen der Sitzungsprotokolle des Verwaltungsrats und der Gesellschafterversammlungen ist.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrats werden in Protokollen festgehalten, die von den Geschäftsführern, dem Vorsitzenden und dem Schriftführer, wenn ein solcher bestellt ist, oder von einem Notar unterschrieben werden, und in den Unterlagen der Gesellschaft aufbewahrt.

Kopien oder Auszüge solcher Protokolle, die in juristische oder sonstige Verfahren eingeführt werden sollen, werden vom Vorsitzenden, dem Schriftführer oder jedem anderen Geschäftsführer unterschrieben.

Der Verwaltungsrat kann nur wirksam handeln oder beschließen, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer bei der Verwaltungsratssitzung anwesend oder vertreten ist und, sofern der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B bestellt hat, wenn wenigstens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei einer Sitzung des Verwaltungsrats durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen. Hat der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und mehrere Geschäftsführer der Kategorie B bestellt, kann ein Geschäftsführer nur einen anderen Geschäftsführer derselben Kategorie als Vertreter für eine Sitzung des Verwaltungsrats bestimmen.

Im Falle der Mehrheit von Geschäftsführern werden Beschlüsse mit der einfachen Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, sofern der alleinige Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie A und einen oder mehrere Geschäftsführer der Kategorie B bestellt hat, wenn wenigstens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B dem Beschlussvorschlag zustimmen.

Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern im schriftlichen Umlaufverfahren gefasst und unterschrieben werden, sind ebenso wirksam wie Beschlüsse, die im Rahmen einer Sitzung des Verwaltungsrats gefasst werden. Solche Unterschriften können in einem oder mehreren Dokumenten enthalten und Beschlüsse mittels Brief, Telefax oder Telex gefasst sein. Beschlüsse, die im Rahmen des schriftlichen Umlaufverfahrens gefasst werden, gelten als in Luxemburg gefasst.

Jeder und alle Geschäftsführer können an Sitzungen des Verwaltungsrats durch Telefonoder Videokonferenz oder andere technische Kommunikationsmöglichkeiten teilnehmen, die es allen an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern gestatten, die jeweils anderen Geschäftsführer zu hören und effektiv mit ihnen zu kommunizieren. Jede Beteiligung an einer solchen Telefonkonferenz, die von einem Geschäftsführer in Luxemburg eröffnet und geleitet wird, gilt als eine Beteiligung unter Anwesenden und eine solche Sitzung gilt als in Luxemburg gehalten.

7.7 Haftung der Geschäftsführer

Die Geschäftsführer übernehmen aufgrund ihrer Position als solche keine persönliche Haftung im Zusammenhang mit der Ausführung ihrer Geschäftsführung im Namen der Gesellschaft.

Art. 8. Interessenskonflikt. Kein Vertrag oder keine andere Verpflichtung zwischen der Gesellschaft und einer anderen Gesellschaft oder einem anderen Unternehmen ist unwirksam oder angreifbar wegen der Tatsache, dass einer oder mehrere der Geschäftsführer oder Angestellten der Gesellschaft eine persönliche Beteiligung an einer solchen anderen Gesellschaft oder einem solchen anderen Unternehmen hat/haben oder Geschäftsführer, Teilhaber, Mitglied, Angestellter oder Arbeitnehmer einer solchen anderen Gesellschaft oder einem solchen anderen Unternehmen ist/sind. Sofern nicht nachfolgend etwas anderes bestimmt ist, ist kein Geschäftsführer oder Angestellter der Gesellschaft, der Geschäftsführer, Teilhaber, Angestellter oder Arbeitnehmer einer Gesellschaft oder eines Unternehmens ist, das mit der Gesellschaft einen Vertrag abzuschließen oder mit der Gesellschaft in Geschäftsbeziehungen zu treten gedenkt, aufgrund der Verbindung zu dieser anderen Gesellschaft oder diesem anderen Unternehmen daran gehindert, an den Beratungen oder Abstimmungen hinsichtlich eines solchen Vertrages oder einer solchen Geschäftsbeziehung teilzunehmen.

Ungeachtet des vorstehenden ist ein Geschäftsführer, der an einer Transaktion der Gesellschaft ein persönliches Interesse hat, verpflichtet, dem Verwaltungsrat dieses mitzuteilen und soll nicht an den Beratungen hinsichtlich einer solchen Transaktion teilnehmen oder diesbezüglich abstimmen; eine solche Transaktion und das persönliche Interesse des Geschäftsführers sind dem alleinigen Gesellschafter oder der nächsten Gesellschafterversammlung mitzuteilen.

Art. 9. Gesellschafterversammlung. Der alleinige Gesellschafter verfügt über alle der Gesellschafterversammlung zustehenden Rechte.

Hat die Gesellschaft mehrere Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter an den Entscheidungen der Gesellschafterversammlungen unabhängig von der Anzahl der Gesellschaftsanteile, die er hält, teilnehmen. Jeder Gesellschafter verfügt über eine Anzahl von Stimmen, die seinen Gesellschaftsanteilen entspricht. Entscheidungen der Gesellschafterversammlung sind nur wirksam getroffen, wenn Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Stammkapitals repräsentieren, diese getroffen haben.

Beschlüsse, die eine Änderung des Gesellschaftsvertrages betreffen, ausgenommen der Fall der Änderung der Nationalität der Gesellschaft, der einer einstimmigen Beschlussfassung bedarf, werden, sofern nicht das Gesetz etwas anderes vorschreibt, von einer Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Stammkapitals repräsentieren, gefasst.

Das Abhalten von Gesellschafterversammlungen ist nicht zwingend, wenn die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat. In diesem Falle erhält jeder Gesellschafter den exakten Wortlaut des Beschlussvorschlages schriftlich und übt sein Stimmrecht schriftlich aus.

Art. 10. Jährliche Gesellschafterversammlung. Wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird eine jährliche Gesellschafterversammlung entsprechend der Regelung in Artikel 196 des Gesetzes, am Gesellschaftssitz oder einem anderen Ort in Luxemburg, der in der Einladung zu der jährlichen Gesellschafterversammlung bestimmt ist, am 1. Juni um 16.00 Uhr abgehalten. Wenn dieser Tag kein Arbeitstag in Luxemburg sein sollte, wird die jährliche Gesellschafterversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag abgehalten. Die jährliche Gesellschafterversammlung kann im Ausland abgehalten werden, wenn der Verwaltungsrat beschließt, dass aussergewöhnliche Umstände dies erfordern.

Art. 11. Wirtschaftsprüfung. Wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, sind die Geschäfte der Gesellschaft von einem oder mehreren Wirtschaftsprüfern gemäß Artikel 200 des Gesetzes zu prüfen; die Wirtschaftsprüfer müssen nicht Gesellschafter sein. Wenn mehr als ein (1) Wirtschaftsprüfer bestellt ist, bilden die Wirtschaftsprüfer einen Wirtschaftsprüfungsrat und agieren als Kollegium.

Art. 12. Geschäftsjahr - Jahresabschluss.

12.1 Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember des selben Jahres.

Art. 12.2. Jahresabschluss. Jedes Jahr erstellt der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat ein Inventar unter Zugrundelegung des Wertes der Vermögensgegenstände und Schulden der Gesellschaft, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung, in der die erforderlichen Abschreibungen vorzunehmen sind.

Jeder Gesellschafter, persönlich oder durch einen von ihm Bevollmächtigten, hat das Recht, das oben genannte Inventar, die Bilanz, die Gewinn- und Verlustrechnung und, sofern erstellt, den gemäß Artikel 200 des Gesetzes vorgesehenen Bericht des Wirtschaftsprüfers einzusehen.

Art. 13. Gewinnverwendung.

13.1 Grundsatz

Der Bruttogewinn der Gesellschaft, wie er sich aus dem Jahresabschluss ergibt, abzüglich der allgemeinen Kosten, Abschreibungen und Ausgaben stellt den Reingewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Reingewinns werden in die gesetzliche Rücklage eingestellt, bis die gesetzliche Rücklage 10 Prozent (10%) des Stammkapitals erreicht.

Der verbleibende Reingewinn kann an die Gesellschafter proportional zu ihrem Gesellschaftsanteil ausgezahlt werden.

13.2 Zwischendividende

Die Ausschüttung einer Zwischendividende ist nur nach der Regelung dieses Artikels 13.2 und weiteren Festlegungen durch den Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, den Verwaltungsrat, gemeinsam mit den Gesellschaftern möglich:

- Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat ist ausschließlich für die Festlegung und Auszahlung einer Zwischendividende zuständig, die der Geschäftsführer oder Verwaltungsrat für angemessen und im Interesse der Gesellschaft hält.

- Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat ist ausschließlich zur Entscheidung über die Höhe der auszuschüttenden Summe sowie die Opportunität einer solchen Auszahlung unter Zugrundelegung der verfügbaren Dokumente, der Prinzipien, wie sie in diesem Gesellschaftsvertrag dargelegt sind, und Vereinbarungen, wie sie eventuell zwischen den Gesellschaftern getroffen sind, berufen.

- Des Weiteren hat sich der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat für die Zahlung einer Zwischendividende auf eine Zwischenbilanz der Gesellschaft, die nicht älter als zwei (2) Monate sein darf und ausreichend Mittel für eine solche Ausschüttung belegen muss, zu stützen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht höher sein darf als der Gewinn, der seit dem letzten Jahresabschluss gemacht wurde zuzüglich vorgetragener Gewinne und ausschüttbarer Reserven und abzüglich etwaiger Verluste und nach dem Gesetz oder dem Gesellschaftsvertrag in Reserven einzustellender Summen.

- Die Auszahlung einer Zwischendividende ist begrenzt auf den Betrag des auszahlbaren Gewinns, wie er sich in der oben genannten Zwischenbilanz der Gesellschaft darstellt. Der Geschäftsführer oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, der Verwaltungsrat kann einen unabhängigen Wirtschaftsprüfer mit der Prüfung der Zwischenbilanz beauftragen, um die für eine Ausschüttung zur Verfügung stehende Summe zu bestätigen.

- In jedem Fall unterliegt die Auszahlung einer Zwischendividende den Bestimmungen des Artikels 201 des Gesetzes, der vorsieht, dass Gesellschafter, die eine Zwischendividende ausgezahlt bekommen haben, die nicht durch einen tatsächlichen Gewinn gedeckt ist, diese zurückzahlen haben. Ein solcher Rückzahlungsanspruch verjährt in fünf (5) Jahren ab dem Zeitpunkt der Auszahlung.

Art. 14. Auflösung - Liquidation. Die Gesellschaft wird weder durch den Tod, die Entziehung von Rechten, die Insolvenz oder Zahlungsunfähigkeit des alleinigen Gesellschafters oder eines ihrer Gesellschafter aufgelöst.

Abgesehen vom Fall der gerichtlichen Auflösung der Gesellschaft, kann der Beschluss über die Auflösung der Gesellschaft nur durch den alleinigen Gesellschafter oder die Gesellschafterversammlung getroffen werden, der denselben Bedingungen unterliegt wie ein Beschluss zur Abänderung des Gesellschaftsvertrages. Zum Zeitpunkt der Auflösung der Gesellschaft wird die Gesellschaft in Liquidation versetzt und die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen und von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung berufen werden, die die Befugnisse und Vergütung der Liquidatoren festlegt.

Art. 15. Verweis auf die Gesetzlichen Regelungen. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch den vorliegenden Gesellschaftsvertrag geregelt sind, richten sich nach den Vorschriften des Gesetzes.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt abweichend von der generellen Regelung mit Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2011.

Zeichnung der Gesellschaftsanteile

Nachdem der Gesellschaftsvertrag derart aufgesetzt wurde, erklärt die erschienene Partei die Zeichnung des gesamten Stammkapitals wie folgt:

Zeichnender:	Anzahl der Gesellschaftsanteile:	Gezeichneter Betrag (in EURO)	% des Stammkapitals	Eingezahltes Kapital
Stanley Primus	1.250.000	12.500,-	100%	100%
GESAMT	1.250.000	12.500,-	100%	100%

Sämtliche Gesellschaftsanteile wurden zu einhundert Prozent (100%) in bar eingezahlt; der Betrag von zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung.

Schätzung der Kosten

Die Auslagen, Kosten, Gebühren und Aufwendungen, gleich welcher Art, die von der Gesellschaft als Gründungsaufwand getragen werden, werden auf etwa eintausend vierhundert Euro (EUR 1.400,-) geschätzt.

Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters

Der alleinige Gesellschafter, handelnd an Stelle einer Gesellschafterversammlung, hat sodann die folgenden Beschlüsse gefasst:

- 1) Der alleinige Gesellschafter beschließt, vier (4) Geschäftsführer zu bestellen und beschließt, die folgenden Personen auf unbestimmte Zeit als Geschäftsführer zu bestellen:
 - Geschäftsführer der Kategorie A: Nic Bernard, Operations Director, geboren am 7. September 1960 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig 35, Portman Square, W1H 6LR, Vereinigtes Königreich;
 - Geschäftsführer der Kategorie B: Russel Perchard, Manager, geboren am 16. Januar 1978 in Jersey, Bailiwick of Jersey, Britische Inseln, geschäftsansässig 291, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg;
 - Geschäftsführer der Kategorie B: Amine Zouari, Manager, geboren am 18. März 1979 in Tunis, Tunesien, geschäftsansässig 291, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg; und
 - Geschäftsführer der Kategorie B: François Pfister, Rechtsanwalt, geboren am 25. Oktober 1965 in Uccle, Belgien, geschäftsansässig 291, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.
- 2) Der Gesellschaftssitz befindet sich in 291, route d'Arlon, L-1150 Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass auf Ersuchen der erschienenen Partei die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Ersuchen derselben Partei hat im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Version Vorrang.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde in Luxemburg, am eingangs erwähnten Tag.

Nachdem die Urkunde der erschienenen Partei vorgelesen wurde, haben sie die erschienene Partei und der Notar unterzeichnet.

Signé: Clarissa Steland, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 mai 2011. Relation: EAC/2011/6957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011098708/559.

(110111550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 502.050,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.008.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait (traduit de l'Anglais) des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 15 mai 2011

L'associé unique de la Société:

- a approuvé le rapport du commissaire à la liquidation;
- a prononcé la clôture de la liquidation;
- a décidé que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à compter de la publication de la clôture de la liquidation dans les locaux d'Experta Corporate and Trust Services S.A. au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (ou tous autres locaux que cette société occupera).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2011.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011110081/20.

(110126711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Cascades Canada Inc., Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 158.794.

—
EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé de la société a décidé lors de la réunion du 26 juin 2011 de nommer comme nouveau gérant Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour une durée indéterminée, avec effet au 26 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASCADES CANADA INC., LUXEMBOURG BRANCH

Signature

Référence de publication: 2011108247/15.

(110121959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Cascades Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.024.

—
EXTRAIT

Faisant suite au décès de Maître Charles Ossola en date du 23 juin 2011, l'associé de la société a décidé lors de la réunion du 26 juin 2011 de nommer comme nouveau gérant Emmanuel REVEILLAUD, né le 10 octobre 1971, à La Rochelle, France, résidant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, pour une durée indéterminée, avec effet au 26 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Cascades Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011108248/15.

(110121931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Xylo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 67.358.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108189/10.

(110124143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

YMMA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 138.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108190/10.

(110123428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Yorkdale S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 91.874.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108192/10.

(110123442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

2 Mille, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9213 Diekirch, 6, rue de Brabant.
R.C.S. Luxembourg B 93.578.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108193/9.

(110123425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Quintus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 162.496.

STATUTS

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf juillet.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu

La société GOSFORTH LIMITED ayant son siège social 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques

ici représentée par Mademoiselle Marie-Hélène GONCALVES, Corporate Manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes.

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de QUINTUS HOLDINGS S.A. (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes les opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La Société peut également accorder des prêts ou des garanties à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à deux millions cinq cent soixante-deux mille cent vingt-quatre euros et quatre-vingts cents (2.562.124,80 EUR), représenté par 2.135.104 (deux millions cent trente-cinq mille cent quatre) actions d'une valeur nominale de un euro et vingt cents (1,20 EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront de catégorie A ou de catégorie B.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les décisions concernant les filiales, telles qu'augmentations de capital et toutes autres modifications statutaires ou la désignation de représentants de la société en leur sein ne pourront être valablement prises par le Conseil d'Administration qu'après avoir été soumises pour approbation préalable aux actionnaires délibérant en Assemblée Générale.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle d'un administrateur de la catégorie A avec celle d'un administrateur de la catégorie B.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 20 juin à 9.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2011.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les 2.135.104 (deux millions cent trente-cinq mille cent quatre) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique GOSFORTH LIMITED, prédésignée et représentée comme dit ci-avant, qui déclare les libérer par apport en nature de 2.135.104 (deux millions cent trente-cinq mille cent quatre) actions dans la société ESPIRITO SANTO CONTROL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 21/25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 13.634, ayant un capital social de 130'000'000,- EUR (cent trente millions d'euros) représenté par 16.250.000 (seize millions deux cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 8,- (huit euros) chacune.

L'ensemble de l'apport en nature de l'actionnaire unique, préqualifié, a été évalué à un montant de 17.080.832,00 EUR (dix-sept millions quatre-vingt mille huit cent trente-deux euros), dont 2'562'124,80 EUR (deux millions cinq cent soixante deux mille cent vingt quatre euros et quatre vingt cents) sera alloué au capital de la Société et le solde de 14'518'707,20 EUR (quatorze millions cinq cent dix huit mille sept cent sept euros et vingt cents) au compte dette actionnaire sans intérêt et décrit dans le traité d'apport conclu entre le Souscripteur et la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été apportée au notaire instrumentant.

Un rapport d'évaluation a été établi par AbaCab S.à r.l. réviseur d'entreprises, ayant son siège social à Luxembourg, daté du 14 juillet 2011, dans lequel les apports ont été décrites et évaluées et dont la conclusion est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie."

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique / Assemblée constitutive

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée elle a pris, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des Administrateurs est fixé à trois et celui des Commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'Administrateurs:

a) Administrateur de catégorie A:

- Monsieur Michel-Joseph OSTERTAG, managing director, né à Vevey (SUISSE) le 1^{er} juin 1955, demeurant professionnellement à Avenue Montchoisi 35, CH-1006 Lausanne, SUISSE, Président du Conseil d'Administration;

b) Administrateurs de catégorie B:

- Madame Annie SWETENHAM, corporate advisor, née à Neuilly-sur-Seine (France), le 18 août 1950, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades;

- Monsieur Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg, le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades;

3) Monsieur Marco RIES, réviseur d'entreprises, né à Esch-sur-Alzette, le 6 janvier 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, est appelé à la fonction de commissaire aux comptes.

4) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017.

5) Le siège de la Société est fixé à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons-Malades.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à 5.800,-EUR.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marie-Hélène GONCALVES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 juillet 2011. Relation GRE/2011/2702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107992/240.

(110123752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Worldwide Lotus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.400.

L'an deux mille onze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "WORLDWIDE LOTUS HOLDING S.A." établie et ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HEL-LINCKX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 3 novembre 2009, publié au Mémorial C numéro 236 du 3 février 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 150400.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Sarah URIOT, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandra SCHWEIZER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Le bureau étant ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les TROIS CENT DIX (310) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

La société dénommée «KRONOS MANAGEMENT S.A.», ayant son siège social à Urbanizacion Obarrio, 56E -Edif Enid, Panama City, République du Panama, immatriculée à Panama sous le numéro 682850.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: S. Uriot, S. Schweizer, A. Belli, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 juillet 2011. Relation: EAC/2011/10055. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011108184/63.

(110123308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Iver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.715.

—
EXTRAIT

Le 3 mars 2011, une part sociale de la Société détenue par IMP S.à r.l. a été transférée à Heritage Corporate Services (Malta) Limited, une private limited liability company soumise au droit maltais, ayant son siège social à Block A Ground Floor, Aviation Park, Civil Aviation Avenue, Luqa, LQA 9023 Malte, et inscrite au registre des Sociétés de Malte sous le numéro C48635 de sorte que les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales
Heritage Corporate Services (Malta) Limited	1
IMP S.à r.l.	1,249,999

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Pour la Société

Christel Rétif / Naïm Gjonaj

Référence de publication: 2011110459/21.

(110125718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} août 2011.

Agence d'Assurances Weiss Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.848.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Stroos

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108196/14.

(110119212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Elektro Born & Meyer Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9749 Fischbach, 7, Z.I. Giällewee.

R.C.S. Luxembourg B 122.232.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108197/14.

(110119228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Ecopach, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuengerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 133.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108198/14.

(110119231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Blagnac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 119.527.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BLAGNAC INVESTMENTS S. à R.L.
Signature

Référence de publication: 2011108242/12.

(110121541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Etablissement Massen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 94.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108199/14.

(110119222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

FZH-Lux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9944 Beiler, 1, Hasselt.
R.C.S. Luxembourg B 144.766.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108200/14.

(110119955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

G&N Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 95.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108201/14.

(110119907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Axius European CLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 110.995.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2011.
Paul van Baarle / Erik van Os
Manager / Manager

Référence de publication: 2011108292/12.

(110122582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Glaggo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 135.095.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108202/14.

(110119950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Gepasie Holding International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 92.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108203/14.

(110119214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Horeca Keup Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Stroos.
R.C.S. Luxembourg B 148.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108205/14.

(110119244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

ACPI Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.119.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACPI LUXEMBOURG FUND
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011108296/12.

(110122673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Haaptstroos.
R.C.S. Luxembourg B 96.842.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108206/14.

(110119223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

J.Reiff s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9946 Binsfeld, 22, Om Stack.
R.C.S. Luxembourg B 137.130.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108207/14.

(110119953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Jacadi Luxe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 118.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108208/14.

(110119949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Auriga Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 148.816.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AURIGA INVESTORS
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011108307/12.

(110122665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

LG2 Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108209/14.

(110119901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Liac, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 20.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Strooss
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108210/14.

(110119927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Magasins Keup Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 148.124.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108211/14.

(110119248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Brahms Chemical Intermediate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 117.971.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Brahms Chemical Intermediate S.A.
Christelle Rétif / Pierre Stemper
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011108313/12.

(110122417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Maison Keup Invest Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 148.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108212/14.

(110119234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Massen Building Investment, S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 24, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 102.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108215/14.

(110119945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Milch-Union Hocheifel Luxemburg G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9166 Mertzig, 4, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 101.181.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108216/14.

(110119225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Digital Luxembourg II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 110.214.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2011.
TMF Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2011108331/12.

(110122615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

**Soemi, Société Anonyme,
(anc. Soemi S.A. Holding).**

Siège social: L-8399 Windhof, 3, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 48.416.

L'an deux mille onze, le cinq juillet.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SOEMI S.A. HOLDING", (ci-après dénommée la "Société"), avec siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 48.416, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 18 mars 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 479 de l'année 1994. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de l'objet social par abandon au 1^{er} janvier 2011 du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929.

2. Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut pour compte propre, acheter, vendre et mettre en valeur, et louer des immeubles et tous droits immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus."

3. Suppression de la valeur nominale des actions

4. Constat de conversion du capital de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- Frs.) en 61.973,38 EUR (soixante-et-un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents).

5. Réduction du capital social de 1.973,38 EUR (mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents pour le ramener de son montant actuel à 60.000,- EUR (soixante-et-un mille euros), sans annulation d'actions.

6. Fixation de la valeur nominale des actions est fixée à vingt-quatre euros (24,- EUR).

7. Modification de la dénomination en "SOEMI".

8. Refonte complète des statuts afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus et de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur.

10. Nominations statutaires

11. Divers.

B) Que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence; ladite liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés et par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

D) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide:

- d'abandonner avec effet au 1^{er} janvier 2011, le statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour l'article 4 des statuts la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);

Deuxième résolution

L'assemblée décide:

- de supprimer la valeur nominale,
- de convertir le capital social de deux millions cinq cent mille francs (2.500.000,- Frs.) en 61.973,38 EUR (soixante-et-un mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents),
- de réduire le capital social à concurrence de 1.973,38 EUR (mille neuf cent soixante-treize euros et trente-huit cents) pour le ramener de son montant actuel à 60.000,- EUR (soixante-et-un mille euros), sans annulation d'actions, et l'allouer la somme à la réserve légale de la société, et
- de fixer la valeur nominale des actions est fixée à vingt-quatre euros (24,- EUR).

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en "SOEMI".

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions légales en vigueur et de leur donner la teneur suivante:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de SOEMI (la "Société"), régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le siège social est établi dans la Commune de Koerich, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut pour compte propre, acheter, vendre et mettre en valeur, et louer des immeubles et tous droits immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à 60.000,- EUR (soixante-et-un mille euros), représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros (24,- EUR) par action.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 492 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

S'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en

fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou bien par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à dix heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée constate que les mandats des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes ont expiré.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée six ans aux fonctions d'administrateur unique, Monsieur Olivier Emmanuel BIC, consultant international, né à Nancy (France), le 17 octobre 1966, demeurant à L-4499 Limpach, 12, rue Centrale, lequel dispose des pouvoirs les plus dévolus du Conseil d'administration.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée six ans aux fonctions de commissaire aux comptes Fiduciaire Deflorenne & Associés S.à r.l., ayant son siège social à L-1249 Luxembourg, 3, rue du Fort Bourbon, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 111495.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Emmanuel BIC, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2011 Relation: GRE/2011/2579. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 22 juillet 2011.

Référence de publication: 2011104526/266.

(110118749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Müller Trade AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 96.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 22 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108217/14.

(110119910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Nimulux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.192.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108218/14.

(110119937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Butterfly AM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.165,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 136.121.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le mardi 26 juillet 2011.

Pour Butterfly AM S.à r.l.

Mr. Gianpaolo Bianchi

Gérant catégorie A

Référence de publication: 2011108314/15.

(110122737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

NWL European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.541.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-second of July;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

1) Newell Investments Inc., a Delaware corporation, incorporated on 7 June 1991, having its registered office at 2711 Centerville Rd., Ste. 400, Wilmington, DE 19808 (United States of America), and

2) Sanford, L.P., a limited partnership, incorporated on 31 December 1996, having its registered office at 801 Adlai Stevenson Drive, Springfield, IL 62703 (United States of America).

Both are here represented by Mr. Tamas MARK, corporate officer, residing professionally in L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, by virtue of two proxies given under private seal on July 8, 2011.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The objects of the Company are to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other companies or organisations, present or future, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. The Company may also, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, enter into the following transactions:

- to perform for itself or for the account of third parties all transactions relating to real property, and all financial or portfolio management transactions;
- to establish companies or organisations, to acquire holdings in them, by contribution, transfer, merger or in any other form whatsoever;
- to engage in or participate in any financing, consignment, loan, pledge, guarantee or deposit transactions, to grant securities, for itself or for the account of third parties, including companies of the group to which it belongs;
- to lend money in any form whatsoever to companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, to obtain or grant any form of credit facility;
- to borrow under any forms, terms and conditions, and, in particular, to issue bonds of any kinds; and
- to perform studies and provide technical, legal, accounting, financial, commercial and administrative or directorial assistance services, for the account of the companies or organisations in which it directly or indirectly has a holding, or for the account of third parties.

More generally, within the limits of its objects, the Company may perform all commercial or financial transactions, as well as all transactions relating to real or personal property,

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "NWL European Finance S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euros) represented by 100 (one hundred) shares of EUR 125.-(one hundred and twenty five Euros) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed of two or more managers designated as a class A manager or as a class B manager.

The managers may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers.

The board of managers can deliberate or act validly at a board meeting only if at least one class A manager and one class B manager are present or represented. The managers can participate at any board meeting via any modern telecommunication means. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at the meeting and with at least one favourable vote from a class A manager and one favourable vote of a class B manager.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when each manager expresses its approval in writing by e-mail, facsimile, regular mail or any other similar means of written communication. The entirety of the written approvals will form the minutes giving evidence of the resolution.

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with. The Company shall be bound by the joint signature of one class A manager together with one class B manager.

The board of managers may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 13. Managers assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share capital of the Company is subscribed as follows:

- A) Sanford, L.P., prenamed, subscribes for ninety (90) shares in the amount of EUR 11,250 (eleven thousand two hundred fifty euro), and
- B) Newell Investments Inc., prenamed, subscribes for ten (10) shares in the amount of EUR 1,250 (one thousand two hundred fifty euro).

The appearing parties, represented as stated here above, declare to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the total amount of EUR 12,500.-is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro.

Resolutions of the first shareholders meeting

1) The shareholders' meeting appoints:

A) Mr. Michael Richard PETERSON, born on 11 May 1965 in Illinois, United States of America, residing professionally at 3 Glenlake Parkway, Atlanta, Georgia 30328, United States, as Class "A" manager of the Company for an undetermined duration;

B) Mr. Frank VAN COPPENOLLE, born on 16 June 1971 in Ronse, Belgium, residing professionally at Industriepark Noord 30, 9100 Sint Niklaas Oost – Vlaanderen, Belgium, as Class "A" manager of the Company for an undetermined duration, and

C) Ms. Laetitia ANTOINE, born on March 30, 1973 in Woippy (57), France, residing professionally at 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class "B" manager of the Company for an undetermined duration;

2) The registered seat of the Company is 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) Newell Investments Inc., une société du Delaware, constituée le 7 juin 1991, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd., Ste.400, Wilmington, DE 19808 (État-Unis d'Amérique), et

2) Sanford, L.P., une association à responsabilité limitée, constituée le 31 décembre 1996, ayant son siège social à 801 Adlai Stevenson Drive, Springfield, IL 62703 (État-Unis d'Amérique)

Les deux sont ici représentées par Monsieur Tamas MARK, corporate officer, résidant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées le 8 juillet 2011.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes sociétés ou tous organismes existant ou à créer au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La Société peut également, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer les opérations suivantes:

- effectuer, tant pour elle-même que pour compte de tiers, toutes opérations immobilières, financière ou de gestion de portefeuille;

- créer toutes sociétés ou entreprises, y prendre des participations, par voie d'apport, de transfert, de fusion ou sous quelque forme que ce soit;

- procéder ou participer à toute opération de financement, de consignation, de prêt, de nantissement, de garantie ou de dépôt, accorder des sûretés, tant pour elle-même que pour le compte de tiers, en ce compris les sociétés du groupe auquel elle appartient;

- accorder des prêts, sous quelque forme que ce soit à des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, et obtenir ou accorder toutes formes de crédit;

- conclure des emprunts sous toutes formes et conditions, et, notamment, émettre des obligations de toutes sortes;

- effectuer toutes études et fournir tous services d'assistance technique, juridique, comptable, financière, commerciale, administrative ou de gestion, pour le compte des sociétés ou entreprises dans lesquels elle détient directement ou indirectement une participation, ou pour compte de tiers.

Plus généralement, dans les limites de son objet social, la société peut réaliser toutes opérations commerciales ou financières, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "NWL European Finance S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents Euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,(cent vingt cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants ou plus désignés comme gérants de classe A ou de classe B. Les gérants sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le conseil de gérance a le pouvoir de délibérer ou d'agir lors d'une réunion du conseil seulement si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les gérants peuvent participer à toute réunion par voie de télécommunication moderne. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion et nécessitent le vote favorable d'au moins un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance peut prendre des décisions par voie circulaire avec l'unanimité des gérants lorsque chaque gérant exprime son accord par écrit dans un courrier électronique, une télécopie, un courrier ordinaire ou par le biais de tout autre moyen de communication écrite. L'ensemble des accords écrits constituera les minutes des résolutions.

Dans les rapports avec les tiers, les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. La société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le capital social de la Société est souscrit comme suit:

A) Sanford, L.P., prénommée, souscrit nonante (90) parts sociales pour un montant de onze mille deux cent cinquante euros (11.250 EUR); et

B) Newell Investments Inc., prénommée, souscrit dix (10) parts sociales pour un montant de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR).

Les parties comparantes, représentées comme dit ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme totale de EUR 12.500,-est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Les comparantes a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euro.

Décisions de l'assemblée des associés

1) L'assemblée générale des associés nomme:

A) Monsieur Michael Richard PETERSON, né le 11 mai 1965 en Illinois, États-Unis d'Amérique, résident professionnellement au 3 Glenlake Parkway, Atlanta, Georgia 30328, États-Unis d'Amérique, désigné comme gérant de classe «A» pour un temps indéterminé;

B) Monsieur Franck VAN COPPENOLLE, né le 16 juin 1971 à Ronse, Belgique, résident professionnellement à Industriepark Noord 30, 9100 Sint Niklaas Oost -Vlaanderen, Belgique, désigné comme gérant de classe «A» pour un temps indéterminé; et

C) Madame Laetitia ANTOINE, née le 30 mars 1973 à Woippy (57), France, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, désignée comme gérante de classe «B» pour un temps indéterminé.

2) Le siège social de la société est au 412F, route d'Esch, 2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. MARK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juillet 2011. LAC/2011/33665. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011110199/305.

(110125483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2011.

Okaidi Luxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 154.136.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108219/14.

(110119956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

REMONDIS DATA Office, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 30, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 102.242.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108220/14.

(110119912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Schreinerei J. Hoffmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marnach, le 22 juillet 2011.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2011108223/14.

(110119904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 16.575.

Dépôt complémentaire au dépôt n° L110065993.05 déposé le 29.04.2011

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ingrid LENTZ
Secrétariat Général

Référence de publication: 2011108348/12.

(110122593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Agrifinco, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 162.140.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-fourth day of June.

Before Us, Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

duly represented by Mr Sébastien HABAY, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 22, 2011.

2. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND, with registered office at 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

duly represented by Mr Sébastien HABAY, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated June 22, 2011.

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of Agrifinco.

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any agricultural enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests in agricultural enterprises. The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915. The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at forty-six thousand US dollars (USD 46,000.-) divided into four hundred and sixty (460) ordinary shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

For the period foreseen herebelow, the authorized capital is fixed at thirty million US dollars (USD 30,000,000.-) to be divided into three hundred thousand (300,000) ordinary shares with a nominal value of one hundred US dollars (USD 100.-) each.

The authorized and the subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period ending on June 24, 2016, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as mentioned below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency. It is understood that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified hereabove and specially under the provisions of art. 32-4 of the company law.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, fax, video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Friday of the month of June, at 2 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number and Class of shares	Amount subscribed to and paid up in USD
1. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	230	23,000.-
2. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	230	23,000.-
TOTAL	460	46,000.-

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of forty-six thousand US dollars (USD 46,000) as was certified to the notary executing this deed.

At the current exchange rate, the share capital is valued at thirty-one thousand euro (EUR 32,000.-)

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Christian Frey, companies' director, born on June 19, 1968 in Aarau, residing professionally in CH-8002 Zurich, Splügenstrasse 12.

2. Mr Murad Ikhtiar, companies' director, born on August 26, 1961 in Damas, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Mr Reno Maurizio Tonelli, companies' director, born on January 12, 1955 in Cesena, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Christian Frey has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, a joint stock company (société anonyme), with registered office at 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing party, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, Notary, the present original deed.

Follows the french version of the preceding text:

L'an deux mil onze, le vingt-quatrième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND, avec siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Sébastien HABAY, employé privé, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 juin 2011.

2. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, agissant pour GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND, avec siège social au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Sébastien HABAY, employé privé, demeurant à Luxembourg, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 22 juin 2011.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de Agrifinco.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise agricole, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations dans les entreprises agricoles.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à quarante-six mille dollars américains (USD 46.000,-) représenté par quatre cent soixante (460) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trente millions de dollars américains (USD 30.000.000,-) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de cent dollars américains (USD 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période prenant fin le 24 juin 2016, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par

compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, fax, conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en USD
Souscripteurs		
1. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES I SUB-FUND	230	23.000,-
2. DIVERSIFIED OPPORTUNITIES FUND, SICAV-FIS, on behalf of the GLOBAL OPPORTUNITIES II SUB-FUND	230	23.000,-
TOTAUX	460	46.000,-

Toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de quarante-six mille dollars américains (USD 46.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Au taux de change actuel, le capital est évalué à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-).

108381

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Christian Frey, administrateur de sociétés, né le 19 juin 1968 à Aarau, demeurant professionnellement à CH-8002 Zurich, Splügenstrasse 12,

2. Monsieur Murad Ikhtiar, administrateur de sociétés, né le 26 août 1961 à Damas, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

3. Monsieur Reno Maurizio Tonelli, administrateur de sociétés, né le 12 janvier 1955 à Cesena, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Monsieur Christian Frey est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, en abrégé CLERC, une société anonyme, avec siège social au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, R.C.S. Luxembourg B 92.376.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Habay, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 01 juillet 2011. Relation: RED/2011/1311. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011099989/407.

(110114289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Schreinerei V. Messerich, Société Anonyme.

Siège social: L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.

R.C.S. Luxembourg B 92.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108224/14.

(110119216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Station Keup Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 64, Gruuss-Stroos.

R.C.S. Luxembourg B 148.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 21 juillet 2011.
FIDUNORD Sàrl
61, Gruuss-Stroos
L-9991 WEISWAMPACH
Signature

Référence de publication: 2011108226/14.

(110119238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2011.

Automobiles Paul Feller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinsten, 2, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 111.035.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AUTOMOBILES PAUL FELLER SARL
2, R. D'ECHTERNACH
L-6240 GRAULINSTER
Signature

Référence de publication: 2011108229/13.

(110120347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 9.471.

EXTRAIT

1. Le nombre des administrateurs a été fixé à 5.
2. Est nommé comme nouvel administrateur avec effet au 17 juin 2011, Monsieur Bernard Basecqz, conseiller économique indépendant, demeurant au 1, rue Plaetis à L-2338 Luxembourg.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.
Marie-Paule Mockel / Vérane Waltregny
Cadre / Adjoint à la Direction

Référence de publication: 2011108288/18.

(110121988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

e-tech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 93.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108232/10.

(110121448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

uCure Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.711.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108233/11.

(110121540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Abattoir Ettelbruck S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 130.564.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011108235/9.

(110121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Assya Capital Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 148.973.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination sociale du commissaire aux comptes de la Société ASSYA CAPITAL LUXEMBOURG, Mazars, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.248, a été modifiée en FIDUO avec effet au 1^{er} juillet 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ASSYA CAPITAL LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2011108238/14.

(110121929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Athea S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 111.191.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011108240/10.

(110121498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Brink's Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 43.970.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011108243/13.

(110121413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Brink's Security Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 10.427.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011108244/13.

(110121412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

BK Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 8, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.459.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/07/2011.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011108245/13.

(110121409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2011.

Mat S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 115.975.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 JUIL. 2011.

Pour: MAT S.A., SICAR
Société d'Investissement en Capital à Risque Société anonyme à capital variable
Experta Luxembourg
Société anonyme
Valérie Woziniak / Nathalie Lett

Référence de publication: 2011108428/15.

(110122561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2011.
